

Jean-Pierre Sueur réagit aux propos de Florent Montillot mettant en cause la Police municipale d'Orléans. Je tiens à dénoncer avec la plus grande fermeté les propos indignes tenus par M. Montillot, adjoint au maire d'Orléans, dans « La République du Centre » du 5 juillet 2002. Cet adjoint au maire déclare, en effet, qu'avant mars 2001, les policiers municipaux d'Orléans étaient « payés pour dormir ».

Ces propos portent lourdement préjudice aux personnels municipaux appartenant à la police municipale, ainsi qu'au service public que constitue la police municipale.

Il revient au maire de défendre les agents municipaux lorsqu'ils sont injustement mis en cause. C'est pourquoi j'ai écrit à M. Grouard pour lui demander de prendre toutes les dispositions appropriées afin de défendre l'honorabilité et le professionnalisme des personnels municipaux qui ont été gravement mis en cause.

J'ajoute qu'il est scandaleux de dire comme le fait M. Montillot que la police municipale était, avant mars 2001, une « police d'apparat ». Je rappelle qu'en douze ans, les effectifs de la police municipale d'Orléans ont été considérablement accrus et qu'elle est devenue l'une des plus nombreuses de France, par rapport à la population de la ville. Je rappelle également que quatre postes de police municipale de quartier ont été créés, que les policiers ont été dotés de VTT et qu'ils ont accompli quotidiennement un travail très important au service des Orléanais. Ce travail quotidien, difficile et exigeant, au contact des réalités, n'a vraiment rien à voir avec « l'apparat ».

Je précise, en outre, que si seule une équipe travaillait la nuit, notamment pour assurer la surveillance des bâtiments communaux, c'est parce que nous avons considéré qu'il n'était pas responsable de faire effectuer des tâches de police, la nuit, à des agents municipaux qui ne sont pas armés. Cela relève de la police nationale. Les missions de la police nationale, qui est armée, ne sont pas celles de la police municipale. Ces deux missions sont complémentaires. Je tiens à saluer la coopération régulière qui s'est instaurée depuis des années entre la police nationale et la police municipale d'Orléans, sous l'autorité du Préfet, et dans le cadre de la mise en œuvre du contrat local de sécurité, dont j'étais cosignataire.

Le rôle d'un adjoint n'est certainement pas de discréditer les personnels dont il a la charge. Les agents municipaux n'ont jamais été payés pour « dormir ». Comme tous les citoyens et tous les salariés, ils méritent le respect. Et je tiens pour ma part à rendre hommage au professionnalisme et au dévouement des personnels de la ville d'Orléans, que je connais bien.

Thème : Textes sur Orléans